



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Yamaska que le Règlement numéro 2022-360 visant l'adoption du Plan de gestion des matières résiduelles 2022-2029 de la MRC de La Haute-Yamaska a été adopté par le conseil de la MRC le 23 novembre 2022 et que ce plan est entré en vigueur le jour de son adoption conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce plan et d'un sommaire de celui-ci au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 76, rue Dufferin, à Granby, de même que sur le site Internet suivant : [www.haute-yamaska.ca/plan-de-gestion-des-matieres-residuelles/](http://www.haute-yamaska.ca/plan-de-gestion-des-matieres-residuelles/).

Fait à Granby (Québec), ce 29 novembre 2022.

La directrice générale et  
greffière-trésorière,

(Signé)

Johanne Gaouette